

Guide du comité d'audit

Guide pour les comités d'audit
des sociétés d'intérêt public sur la collaboration
avec l'organe de révision externe

2e édition 2022

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Exigences réglementaires pour le comité d'audit.....	3
3.	Composition et fonctionnement du comité d'audit.....	4
4.	Élection et évaluation de l'organe de révision externe.....	4
4.1	Indépendance de l'organe de révision	4
4.2	Prestations annexes	5
4.3	Rotation	5
4.4	Rémunération.....	5
5.	Communication	6
5.1	Communication orale.....	6
5.2	Rapport détaillé à l'intention du conseil d'administration	6
5.3	Information sur les résultats du contrôle de l'ASR.....	6
5.4	Communication du comité d'audit sur ses propres activités	7
	Annexe 1: Catalogue de questions.....	8
	Annexe 2: Indicateurs de qualité	12

1. Introduction

Les comités d'audit ("Audit committee") et l'ASR ont un intérêt commun à fournir des prestations de révision de haute qualité. Dans ce contexte, l'ASR a élaboré en 2015 un guide destiné à aider notamment les membres moins expérimentés des comités d'audit dans leur collaboration avec l'organe de révision externe. Le document ne se prononce pas sur les autres tâches des comités d'audit.

Le guide du comité d'audit s'adresse en premier lieu aux comités d'audit des petites sociétés d'intérêt public¹, qui appartiennent en premier lieu au Swiss Performance Index (SPI). En 2022, le guide a été mis à jour dans sa 2e édition.

L'ASR est d'avis que chaque société d'intérêt public devrait en principe créer un comité d'audit. L'exercice actif et responsable des tâches du comité d'audit a des effets positifs substantiels sur la qualité des prestations de révision. Le comité d'audit crée un environnement dans lequel l'organe de révision peut contrôler avec l'esprit critique ("Professional scepticism") nécessaire. L'influence positive du comité d'audit sur la qualité de la révision correspond d'une part aux expériences faites par l'ASR dans le cadre de ses activités. D'autre part, cette relation positive est également étayée par des études empiriques².

Le comité d'audit doit évaluer les décisions importantes de l'organe de révision externe et les remettre en question de manière critique. Une évaluation complète de l'organe de révision, notamment en ce qui concerne la qualité des travaux et la collaboration, devrait être effectuée sur une base annuelle. L'annexe 1 contient une liste de questions qui peuvent aider le comité d'audit dans sa communication avec l'organe de révision.

Le comité d'audit a des tâches de surveillance variées et complexes (gestion des risques, système de contrôle interne, compliance etc.) Il constitue notamment l'interface entre l'audit interne et l'audit externe. Ce guide se concentre toutefois exclusivement sur la relation entre le comité d'audit et l'organe de révision externe.

De son côté, l'ASR a pour mission légale de garantir et de promouvoir la qualité des prestations de révision prescrites par la loi. Elle doit donc, tout comme le comité d'audit, se faire une idée de l'efficacité de la révision externe. Dans ses rapports de gestion annuels, l'ASR publie, sous une forme anonyme, les résultats des inspections ("Firm reviews" et "File reviews") effectuées³.

2. Exigences réglementaires pour le comité d'audit

En Suisse, il n'existe pas de dispositions au niveau législatif en rapport avec le comité d'audit. Il n'existe des règles qu'en ce qui concerne le conseil d'administration en tant qu'organe. Dans ces règles il est précisé que le conseil d'administration peut constituer des comités pour préparer et exécuter ses décisions.

Le "Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise" d'economiesuisse (Code suisse ; actuellement en cours de révision), élaboré dans le cadre de l'autorégulation, émet un grand nombre de recommandations pour l'aménagement du gouvernement d'entreprise des entreprises suisses et contient également des recommandations sur l'organisation et le fonctionnement du comité d'audit.

La Directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance de SIX Exchange Regulation SA (DCG) oblige les émetteurs auprès de la SIX Exchange à mettre à la disposition

¹ Sont considérées comme des sociétés d'intérêt public les sociétés ouvertes au public (art. 727 al. 1 ch. 1 du Code des obligations, [CO](#) ; RS 220 ; notamment les sociétés cotées) et les entreprises surveillées par la FINMA (art. 3 de la loi sur la surveillance des marchés financiers, [LFINMA](#) ; RS 956.1 ; notamment les banques et les assurances) (art. 2 de la loi sur la surveillance de la révision, [LSR](#) ; RS 221.302).

² Christian Offenhammer, Effektivitätsorientierte Ausgestaltung von Audit Committees, Diss. Saint-Gall, 2012.

³ Les [rapports de gestion](#) sont disponibles sur le site Internet de l'ASR.

des investisseurs⁴ certaines informations clés sur leur gouvernance d'entreprise ("Corporate governance"). La DCG est une simple directive de transparence qui ne contient pas de prescriptions de fond sur la gouvernance d'entreprise ou sur l'organisation d'un comité d'audit.

Dans ses circulaires n° 2017/1 "Gouvernement d'entreprise - banques"⁵ et 2017/2 "Gouvernement d'entreprise - assureurs"⁶, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a édicté des exigences plus strictes pour les comités d'audit des banques et des assurances.

Dans les pays avec des marchés de capitaux importants, il existe généralement des exigences plus étendues et aussi plus contraignantes pour le comité d'audit. Une comparaison internationale des législations peut être consultée sur le site Internet de l'ASR : www.rab-asr.ch.

3. Composition et fonctionnement du comité d'audit

Pour que le comité d'audit puisse évaluer et remettre en question de manière appropriée le travail de l'organe de révision externe, il est indispensable que sa composition soit adéquate. Le Code suisse contient des recommandations à ce sujet. Ainsi, le comité d'audit se compose exclusivement de membres non exécutifs et indépendants du conseil d'administration.

L'ASR est en outre d'avis que le président du conseil d'administration ne devrait pas être en même temps président du comité. En outre, la majorité des membres du comité d'audit devraient avoir une expérience pratique dans le domaine de la finance, de la comptabilité ou de l'audit. Le président du comité devrait en outre disposer d'une solide expérience pratique dans le domaine de la finance, de la comptabilité ou de l'audit (expert en finance⁷).

4. Élection et évaluation de l'organe de révision externe

Le processus de sélection ou de réélection de l'organe de révision devrait être dirigé activement par le comité d'audit. Il convient de s'assurer que les critères de qualité sont mis en avant. La responsabilité de la proposition de (ré)élection à l'assemblée générale incombe toutefois à l'ensemble du conseil d'administration. Si le comité d'audit gère activement le processus de sélection, cela augmente en général l'indépendance de l'organe de révision vis-à-vis du management de la société contrôlée. Par ailleurs, il est recommandé de vérifier périodiquement la durée du mandat de l'organe de révision (voir à ce sujet le paragraphe ci-après sur la rotation) et d'évaluer chaque année la qualité des travaux de l'organe de révision.

Dans le contexte de l'élection et l'évaluation de l'organe de révision, des critères d'évaluation clairs devraient être définis. Outre les critères quantitatifs, des critères qualitatifs mesurables doivent être pris en compte de manière appropriée. Les indicateurs de qualité ("Audit quality indicators") peuvent bien soutenir le processus en question. Les données correspondantes doivent être mises à disposition par l'entreprise de révision ou par l'équipe d'audit. L'annexe 2 en donne des exemples.

4.1 Indépendance de l'organe de révision

L'indépendance de l'organe de révision est un pilier de l'audit et est indispensable pour que les tiers aient confiance dans le travail de l'organe de révision. L'indépendance doit être garantie tant

⁴ Pour des raisons de lisibilité, nous renonçons à une différenciation neutre en termes de genre. Dans un souci d'égalité de traitement, les termes correspondants s'appliquent en principe aux deux sexes.

⁵ [Circulaire](#) de la FINMA 2017/1 Gouvernement d'entreprise - banques du 22 septembre 2016 (Circ.-FINMA 2017/1).

⁶ [Circulaire](#) de la FINMA 2017/2 Gouvernement d'entreprise - assureurs du 7 septembre 2016 (Circ.-FINMA 2017/2).

⁷ Un expert en finance est une personne qui a (cumulativement) (i) une compréhension des principes de régularité de la comptabilité et d'établissement des comptes annuels, (ii) une expérience dans la préparation ou l'audit des comptes annuels d'entreprises similaires et (iii) une connaissance des mécanismes de contrôle interne.

par lui-même que par le conseil d'administration de l'entreprise contrôlée. Le Code suisse prévoit que le comité d'audit doit s'assurer de l'indépendance de l'organe de révision.

4.2 Prestations annexes

Le comité d'audit examine notamment aussi la compatibilité des travaux de révision avec d'éventuelles prestations annexes. L'ASR recommande à cet effet de définir des directives internes claires et mesurables sur l'étendue et le contenu des prestations annexes autorisées. Outre un seuil d'honoraires pour les prestations annexes, à partir duquel une approbation explicite du comité d'audit est nécessaire, il est également opportun de fixer une limite absolue en pourcentage des honoraires supplémentaires par rapport aux honoraires de révision. Dans l'Union européenne, par exemple, un rapport de 70% des honoraires de révision s'est établi. Il faudrait également envisager de renoncer par principe aux prestations annexes qui ne peuvent pas être qualifiées de proches de la révision.

4.3 Rotation

L'obligation de rotation du réviseur responsable après sept ans prévue par la loi⁸ permet de prévenir les risques liés à une trop grande familiarité personnelle entre le réviseur responsable et l'entreprise contrôlée. En Suisse, il n'existe en revanche aucune disposition relative à la rotation de l'organe de révision en tant que tel ("Firm rotation"). Selon une enquête de l'OCDE de 2021, il en va de même dans 18 des 50 pays étudiés (36%)⁹. Dans les 32 autres pays (64%), dont les États membres de l'UE, la durée maximale du mandat est comprise entre 5 et 24 ans, parfois assortie d'une option permettant de prolonger la durée du mandat dans cette fourchette en fonction des circonstances (par exemple en cas d'appel d'offres public ou d'audit conjoint). 59% des pays qui limitent la durée des mandats ne vont pas au-delà de 10 ans, 41% autorisent jusqu'à 24 ans. En Suisse, la durée moyenne du mandat de révision pour les sociétés cotées en bourse du Swiss Performance Index (SPI) est actuellement de 16 ans¹⁰.

En ce qui concerne la rotation de l'organe de révision, l'ASR estime qu'il serait judicieux que le comité d'audit évalue régulièrement de manière critique la durée du mandat de la révision externe. Cette évaluation devrait s'effectuer dans une période allant de 10 à 14 ans et conduire périodiquement à une nouvelle mise au concours publique du mandat.

4.4 Rémunération

Les honoraires de l'organe de révision externe devraient être évalués et fixés chaque année par le comité d'audit. Cela favorise l'indépendance de l'organe de révision vis-à-vis de la direction de la société contrôlée.

⁸ Art. 730a al. 2 [CO](#).

⁹ Sur ce point et sur ce qui suit, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), [Corporate Governance Factbook 2021](#) (p. 153 s.)

¹⁰ [Swiss Audit Monitor](#), édition 2021

5. Communication

5.1 Communication orale

Les échanges réguliers entre le comité d'audit et l'organe de révision sont importants et devraient avoir lieu au moins deux fois par an, selon la taille et la complexité de l'entreprise contrôlée. En outre, l'organe de révision devrait en règle générale participer à toutes les réunions du comité d'audit et pouvoir intervenir sur les thèmes qui concernent son mandat légal.

Le plan d'audit de l'organe de révision devrait notamment être discuté avec le comité d'audit. Lors de cet entretien, il est recommandé de traiter également, en fonction de la situation, les thèmes énumérés dans la circulaire ASR n° 1/2009¹¹, sur lesquels il est fait rapport dans le rapport de révision détaillé à l'intention du conseil d'administration.

Le comité d'audit et l'organe de révision externe devraient en outre s'entretenir au moins une fois par an sans la participation de la direction ("Private sessions"). Cela permet au comité d'audit de se faire une idée indépendante du travail de la direction et des décisions discrétionnaires qui en découlent.

5.2 Rapport détaillé à l'intention du conseil d'administration

L'organe de révision remet au conseil d'administration un rapport détaillé contenant des constatations sur la présentation des comptes, le système de contrôle interne ainsi que l'exécution et le résultat de la révision. Le contenu du rapport découle en premier lieu de la loi et en second lieu des normes de la profession. L'ASR a édicté des directives minimales concernant le rapport détaillé, qui vont au-delà des recommandations de la profession¹². Cela comprend également les constatations de l'ASR selon le dernier rapport d'inspection concernant l'organe de révision et ses travaux d'audit auprès de l'entreprise contrôlée ("File Review")¹³. En outre, le rapport doit notamment couvrir les domaines suivants, qui sont susceptibles d'intéresser les membres des comités d'audit : (i) l'évaluation des risques liés à l'audit, (ii) les priorités de l'audit particulières, (iii) l'étendue de l'audit par rapport aux composants ("Scoping"), (iv) la détermination du seuil de matérialité, (v) la délégation de travaux d'audit à des centres de prestations ("Shared service centers") et (vi) les transactions extraordinaires ou importantes avec des parties liées.

5.3 Information sur les résultats du contrôle de l'ASR

Dans le cadre du contrôle orienté vers le risque des entreprises de révision soumises à la surveillance de l'Etat, l'ASR inspecte la qualité des prestations de révision, notamment sur la base de la documentation d'audit de certains mandats de révision ("File reviews"). Les résultats de ces inspections sont intégrés dans le rapport d'inspection de l'ASR, qui s'adresse à l'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat.

En raison de son obligation de respecter le secret de fonction¹⁴, l'ASR ne peut pas rendre les résultats de ses inspections directement accessibles aux comités d'audit. Comme mentionné plus haut, l'entreprise de révision doit cependant rapporter les constatations de l'ASR concernant l'entreprise contrôlée dans son rapport détaillé à l'intention du conseil d'administration¹⁵. Le comité d'audit peut également demander ces informations de manière proactive à l'entreprise de révision, tout comme les résultats et les constatations des contrôles effectués par d'autres régulateurs (p. ex. le PCAOB américain) ou les résultats de la vérification interne de l'entreprise de révision.

¹¹ [Circulaire](#) de l'ASR 1/2009 concernant le rapport de révision détaillé à l'attention du conseil d'administration du 19 juin 2009 (RS 1/2009)

¹² Cf. [circulaire](#) de l'ASR n° 1/2009.

¹³ Cf. ci-après.

¹⁴ Art. 34 de la loi sur la surveillance de la révision ([LSR](#) ; RS 221.302).

¹⁵ Cf. cm 7, let. e, de la [circulaire](#) de l'ASR n° 1/2009.

5.4 Communication du comité d'audit sur ses propres activités

Les tâches, la délimitation des compétences et le mode de travail du comité d'audit des sociétés ouvertes au public avec cotation primaire auprès de la SIX Swiss Exchange SA doivent être publiés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.¹⁶ La confiance des parties prenantes et du public peut encore être renforcée par la publication volontaire de thèmes ou d'indicateurs de mesure supplémentaires relatifs à la qualité (p. ex. processus d'attribution de prestations annexes ou processus d'évaluation de l'organe de révision et du réviseur responsable).

¹⁶ Cf. [directive](#) concernant les informations relatives à la Corporate Governance de SIX Exchange Regulation SA (DCG).

Annexe 1: Catalogue de questions

Les questions à l'intention de l'organe de révision énumérées ci-dessous ne représentent que des exemples qui doivent être adaptés ou complétés en fonction des circonstances concrètes.

Questions générales

1. Quels sont les risques commerciaux et sectoriels de notre entreprise et quelles sont les dispositions légales et réglementaires relatives à notre secteur qui peuvent avoir une influence particulière sur le rapport financier?
2. Comment jugez-vous les principes de présentation des comptes de notre entreprise ("Accounting policies") par rapport à ceux de nos pairs (agressifs versus conservateurs)?
3. Comment évaluez-vous les risques (significatifs) de notre entreprise par rapport à la branche et par quelles procédures d'audit réagissez-vous à ces risques?
4. Votre équipe d'audit a-t-elle récemment perdu des personnes clés? Si oui, comment les compétences et les qualifications de l'équipe d'audit et la qualité des travaux d'audit continuent-elles d'être assurées?
5. Quels spécialistes prévoyez-vous d'engager (par ex. dans les domaines de la fraude, de l'informatique, de la fiscalité, de l'actuariat, de l'évaluation, des IFRS, de l'ESG¹⁷)?
6. Quelles procédures d'audit ont été mises en œuvre sur nos processus de gestion des risques qui peuvent avoir une influence sur le rapport financier?
7. Technologie
 - a. L'équipe d'audit a-t-elle les connaissances et l'expérience adéquates pour utiliser des outils d'analyse de données ("Data analytic tools")?
 - b. Quels sont les problèmes concernant nos données (exhaustivité, exactitude)?
 - c. Comment abordez-vous les risques informatiques dans votre approche d'audit? Comment évaluez-vous la qualité de nos contrôles basés sur l'informatique?
 - d. Quels outils d'analyse des données utilisez-vous pour notre audit et dans quels domaines vous appuyez-vous sur leurs résultats?
 - e. Quelles opérations de contrôle prévues avec les outils d'analyse de données n'ont pas pu être réalisées? Pourquoi?
 - f. Comment évaluez-vous les cyber-risques de notre entreprise et par quelles procédures d'audit réagissez-vous à ces risques?
 - g. Comment l'équipe d'audit effectuera-t-elle la révision (physiquement sur place, virtuellement, de manière hybride) et pour quelles activités et positions d'audit l'effectuerez-vous obligatoirement physiquement sur place?
 - h. Après la fin de l'audit : quelles modifications ont été apportées au plan d'audit grâce aux connaissances acquises par les outils d'analyse de données ? Quels nouveaux risques sont apparus? Quelles sont les innovations attendues à cet égard dans les années à venir?
8. Voyez-vous un besoin d'amélioration dans notre entreprise en ce qui concerne nos rapports de durabilité sur des thèmes tels que l'environnement, le social et la gouvernance d'entreprise (ESG) ou la responsabilité sociale des entreprises (RSE¹⁸)?

¹⁷ Environment, Social, Governance, voir également la question 8.

¹⁸ Responsabilité sociale des entreprises.

Détermination des éléments essentiels

9. Comment le seuil de signification et le seuil de planification sont-ils déterminés¹⁹? Quels aspects quantitatifs et qualitatifs ont été considérés? Comment le calcul des seuils a-t-il évolué par rapport à l'année précédente? Les seuils ont-ils été adaptés au cours de l'audit?
10. Quelle est le point de référence utilisée pour le calcul du seuil de signification (bénéfice avant impôts, EBIT²⁰, chiffre d'affaires, capitaux propres, etc.) Pour quelles raisons? Le point de référence a-t-il été adapté en raison d'effets uniques?
11. Pour quels flux d'opérations, soldes de comptes ou informations financières des seuils de signification spécifiques ont-ils été définies? Quelles en sont les raisons? Pourquoi aucun seuil spécifique n'a-t-il été déterminée pour les autres flux d'opérations, soldes de comptes ou informations financières? Pour quels éléments un seuil de signification spécifique a-t-il été définie pour des raisons purement qualitatives?
12. À partir de quel montant allez-vous nous communiquer les erreurs non corrigées? Comment ce montant a-t-il été défini?

Couverture ("Scoping") des composants (succursales et filiales)

13. Quelle est le degré de couverture des composants par rapport aux postes les plus importants du bilan et du compte de résultat, et prévoyez-vous une adaptation par rapport à l'année précédente ? Si oui, pour quelles raisons ?
14. Quelle méthode d'audit a été utilisée pour la couverture des composants (Full Scope²¹, Specific Scope²², Specified Procedures²³ etc.) Ces procédures d'audit ont-elles été réalisées par des auditeurs du réseau ou des auditeurs tiers ?
15. Comment les risques significatifs et les faits significatifs sont-ils abordés au niveau du groupe et des composants ?
16. Quelles procédures d'audit sont effectuées sur les composants non significatives ("Out of scope subsidiaries") ?

Utilisation de centres de prestations

17. Quelles catégories de travaux d'audit sont déléguées à des centres de prestations ("Shared Service Center"²⁴) étrangers et comment garantisiez-vous la qualité des travaux externalisés ?
18. Comment s'assurer que les lois suisses sont respectées par un centre de prestation étranger (par exemple, les exigences en matière de protection des données) ?

Coopération avec l'audit interne

19. Sous quelle forme les informations importantes sur les risques identifiés sont-elles échangées entre l'audit externe et l'audit interne ?

¹⁹ Le seuil de planification est inférieure au seuil de signification. Le seuil de planification est déterminé afin de réduire à un niveau suffisamment faible la probabilité que le cumul des anomalies non corrigées et non détectées contenues dans les états financiers excède le seuil de signification fixé pour les états financiers pris dans leur ensemble (cf. ISA/NAS 320.11).

²⁰ Earnings before interest and taxes (Bénéfice avant intérêts et impôts).

²¹ Examen des informations financières du composant.

²² Contrôle de soldes de comptes, de flux d'opérations ou d'informations financières en rapport avec des risques probablement significatifs d'anomalies significatives dans les comptes consolidés.

²³ Procédures d'audit définies en relation avec des risques probablement significatifs d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés.

²⁴ Un centre de prestation étranger est généralement une organisation dominée par un réseau de révision global qui ne dispose pas d'agrément en tant qu'entreprise de révision dans l'État où se trouve son siège. Au lieu de centre de prestation, on parle aussi de "Delivery Center".

20. Comment évaluez-vous le travail de notre service d'audit interne dans le domaine des rapports financier ?
21. Dans quelle mesure vous êtes-vous appuyé sur les travaux de l'audit interne ? Quelles procédures d'audit avez-vous mises en œuvre pour vérifier la qualité de tels travaux ?
22. L'équipe d'audit a-t-elle intégré des collaborateurs de l'audit interne ("Body lending" ou "Direct assistance") ? Si oui, comment le respect de l'indépendance a-t-il été garanti ?

Actes frauduleux ("Fraud")

23. Quels sont, selon vous, les événements et les circonstances qui incitent à la fraude ou qui offrent l'occasion de commettre des actes frauduleux ?
24. Quels sont, selon vous, les activités et les domaines de notre entreprise qui sont particulièrement exposés à des actes frauduleux ?
25. Comment évaluez-vous le risque de contournement des contrôles par la direction ?
26. Comment évaluez-vous l'intégrité de la direction et du conseil d'administration ?
27. Quelles procédures d'audit avez-vous mises en œuvre concernant les risques d'actes frauduleux ?
28. Quels sont les éléments d'imprévisibilité non communiqués au management qui ont été intégrés dans vos procédures d'audit ("Elements of unpredictability") ?
29. Comment évaluez-vous nos processus d'alertes ("Whistleblowing") interne et externe ? Avez-vous connaissance d'éventuels alertes reçus concernant le rapport financier ?

Risques fiscaux

30. Quels sont, selon vous, les principaux risques fiscaux ?
31. Dans quels pays le taux d'imposition est-il si bas qu'il peut entraîner des risques de réputation pour notre entreprise ?
32. Comment évaluez-vous les éventuels accords avec les autorités fiscales ("Rulings") ? Comment les avez-vous pris en compte lors de votre contrôle ?

Examen des postes avec un haut degré d'appréciation

33. Quels sont, selon vous, les postes des comptes annuels et consolidés qui impliquent un haut degré d'appréciation de la part de la direction (immobilisations incorporelles telles que les droits de marque, le goodwill, les provisions, etc.) Comment les marges d'appréciation qui y sont associées ont-elles été examinées de manière critique ou validées à l'aide d'informations externes ?
34. Comment les chiffres du budget et des prévisions ont-ils été vérifiés ou remis en question concernant les tests de perte de valeur ("Impairment tests") ? Les processus budgétaires et prévisionnels ont-ils été évalués et, si oui, quelle a été leur fiabilité par le passé ?

Mesures d'assurance qualité au sein de l'organe de révision

35. Veuillez nous décrire le processus interne de votre entreprise en matière de contrôle de qualité et de garantie de l'indépendance. Quand notre entreprise et le réviseur responsable ont-ils été sélectionnés pour la dernière fois pour un contrôle interne de votre entreprise de révision ? Comment son travail a-t-il été évalué (notation) ?
36. Vos travaux d'audit auprès de notre entreprise ont-ils fait l'objet de vérifications par des autorités de surveillance indépendantes (assurance qualité externe) ? Si oui, veuillez nous expliquer les résultats correspondants ou les différentes constatations.
37. Quel type d'indicateurs de qualité ("Audit quality indicators") utilisez-vous pour l'assurance

qualité interne ? Quelle est leur évolution et quel est leur impact sur notre entreprise ?

38. Quelles sont les mesures prises par votre entreprise de révision pour minimiser ses propres cyber-risques ?

Indépendance et esprit critique de l'organe de révision

39. Comment évaluez-vous notre processus d'attribution de services annexes ?
40. Comment évaluez-vous en général votre esprit critique ("Professional scepticism") envers la direction et les collaborateurs de notre entreprise ? Y a-t-il des domaines dans lesquels vous avez eu un désaccord avec la direction ?

Annexe 2: Indicateurs de qualité

Les indicateurs de qualité peuvent fournir aux comités d'audit des indices importants pour évaluer la qualité des travaux de l'organe de révision externe. Ils peuvent en outre être utiles lors de la (ré)élection de l'organe de révision.

L'ASR relève chaque année auprès des cinq plus grandes entreprises de révision suisses divers indicateurs en lien avec la qualité de l'audit. Les indicateurs sont publiés dans le rapport de gestion annuel de l'ASR²⁵. Ci-après sont énumérés d'autres exemples d'indicateurs de qualité qui, du point de vue de l'ASR, peuvent être utiles²⁶.

Équipe d'audit

1. Expérience : expérience générale en matière d'audit et expérience dans le secteur et l'industrie, des principaux membres de l'équipe d'audit, exprimée en années
2. Compétence technique : nombre d'heures et type de formations techniques et continues suivies chaque année par les principaux membres de l'équipe d'audit
3. Taux de rotation : taux de rotation exprimé en % des principaux membres de l'équipe d'audit
4. Implication des personnes clés : Proportion des heures d'audit du réviseur responsable, du manager et de la personne chargée de la revue de contrôle qualité par rapport au total des heures d'audit et réparties entre les phases de planification de l'audit, de révision intermédiaire et de révision finale

Réalisation de l'audit

5. Efforts d'audit dans les domaines à risque : Nombre d'heures d'audit et degré d'implication du réviseur responsable pour les postes d'audit comportant des risques importants
6. Allocation de l'effort d'audit : nombre d'heures d'audit dans les phases de planification, de révision intermédiaire et de révision finale
7. Etapes importantes de l'audit : réalisation dans le temps des étapes exprimée en % par rapport à l'échéance des étapes que l'équipe d'audit doit respecter pendant l'audit (p. ex. achèvement du processus d'acceptation et de reconduite, de la planification de l'audit, de la révision intermédiaire et de la révision finale)
8. Technologie: indications sur le type et le domaine d'utilisation des outils technologiques
9. Spécialistes: indication des domaines d'audit pour lesquels des spécialistes sont engagés, avec mention du nombre d'heures
10. Consultations : Indication des domaines d'audit pour lesquels des consultations formelles ont eu lieu au sein de l'entreprise de révision
11. Centres de prestation ("Shared service centers") : nombre d'heures fournies par des centres de prestation étrangers, exprimé en % du nombre total d'heures du mandat de révision

Accomplissement de la tâche par la direction de l'entité contrôlée

12. Degré d'accomplissement de la tâche par la direction : indications par rapport à l'accomplissement de la tâche par la direction en termes de qualité et de temps, en particulier en ce qui concerne les travaux préparatoires, les éléments probants ainsi que la nature et l'étendue

²⁵ Les [rapports de gestion](#) sont disponibles sur le site web de l'ASR.

²⁶ Voir à ce sujet les explications détaillées dans les publications suivantes : Canadian Public Accountability Board (CPAB), [Audit Quality Indicators](#), Final Report 2018; Deutsches Aktieninstitut, [Audit Quality Indicators & Beyond](#), mai 2020; Financial Reporting Council (FRC), [Audit Quality Indicators](#), AQR Thematic Review 2020; Independent Regulatory Board for Auditors (IRBA), 2020 Survey Report : [Audit Quality Indicators](#). Les indicateurs de qualité peuvent également être segmentés différemment (p. ex. en "axés sur les intrants", "axés sur les processus" et "axés sur les extrants").

des écritures complémentaires nécessaires

13. Correction des déficiences du système de contrôle interne : efficacité et efficience de la direction dans la correction des déficiences de contrôle

Organisation de l'entreprise de révision

14. Résultats des contrôles de qualité : résultats des contrôles de qualité internes ou externes relatifs au mandat de révision, à d'autres mandats de révision du responsable de la révision et/ou à l'entreprise de révision en général ; informations plus détaillées sur la couverture et le cycle des contrôles internes
15. Culture et "Tone at the top" : informations concernant par exemple le code de conduite, le rapport de transparence ou les résultats d'enquêtes menées auprès des collaborateurs sur le comportement de direction et le rôle de modèle de la direction de l'entreprise
16. Processus de l'entreprise de révision pour gérer les incidents internes et externes, les accusations ou la couverture médiatique négative en rapport avec la qualité de l'audit. Les membres du comité d'audit devraient par exemple, en cas de scandales publiés concernant des manipulations de comptes, chercher à s'entretenir notamment avec le réviseur responsable afin de connaître les causes et les mesures prises par l'entreprise de révision ainsi que les répercussions sur l'approche d'audit de l'entreprise contrôlée
17. Évaluation des performances : informations sur les systèmes d'incitation et prise en compte des paramètres liés à la qualité dans les évaluations des performances
18. Échelle de direction : nombre de collaborateurs par partenaire dans l'équipe d'audit ainsi que dans l'entreprise de révision

Service clientèle

19. Comportement en matière de communication : Informations sur la communication efficace et opportune entre l'entreprise de révision et le comité d'audit et/ou la direction de l'entité contrôlée (par exemple, nombre de visites sur place auprès d'auditeurs de composants, étendue de l'audit des composants ["Scoping"], détermination des seuils de signification, qualité et pertinence des rapports)
20. Satisfaction des clients : satisfaction moyenne des clients ou taux de recommandation de l'entreprise de révision (par ex. "Net promoter score")
21. Qualité des travaux d'audit du point de vue du management de la société auditée